

# Litige avec un libraire dans une vente de livres d'occasion

## Par olympe34\_old, le 23/07/2007 à 14:12

# Bonjour,

Je suis allée vendre mes livres à librairie Gibert à Montpellier le 4/7/2007, la librairie me dit qu'un chèque me sera envoyé par la poste et nous sommes le 23 juillet 2007 et je n'ai toujours rien reçu est ce légal?

Sachant que depuis lundi 16/07/2007 j'ai appellé la librairie plus de 5 fois sans que ce litige avance.

Est ce que dans cette situation je peux demander à récupérer tous mes livres sachant que ces derniers sont déjà mis en rayon donc en vente. (sachant que ce n'est pas un système de dépôt vente)

Merci d'avance pour votre réponse et de l'attention que vous portez à ma demande.

#### Par Jurigaby, le 23/07/2007 à 17:07

## Bonjour.

Je connaisbien cette librairie montpellieraine même si pour ma part, j'y vais plutot pour acheter mes bouquins.

Personnellement, je ne m'en ferai pas trop à votre place. Le courrier a trés vraissemblablement dû se perdre.

L'avantage avec les chèques, c'est qu'il est facile de voir si ou non ils ont ét encaissés.

Bon pour le reste, vous en povez pas récupérer vos bouquins comme ça.

Le vendeur dispose d'un droit de retention jusqu'au paiement du prix mais dans la mesure ou vous leur avez délibérément donner vos bouquins, le droit de rétention n'existe plus.

Aussi, si ils tardent à vous payer, la seule solution sera d'ordre judiciaire.

Par olympe34\_old, le 25/07/2007 à 01:26

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bonne continuation.

Salutations distinguées.